Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE

LUNDI 13 JANVIER 2020

DELIBERATION	**N°01/13-01-2020/201**

Nombre total de Membres Titulaires	:	**40**
Nombre de Membres Titulaires en exercice	:	**35**
Membres Titulaires présents	:	**16**
Pouvoirs	:	**14**
Quorum	:	**18**
Nombre de votants	:	**30**
Adoption	:	**30**

Votants :
ALBERTINI Paola, CROS Jessica, DELOVO COSIMA Sandra, DOMINICI Jean, FRASSATI Jeanne, GIOVANNI Auguste, GOFFI Karina, MARCAGGI Paul, MASSA Paule-Françoise, NICOLAI Don François, NURY-VOLPI Nathalie, ORSINI Pierre, PAOLI Jean-François, RUTILY Alexandre, TROJANI Paul, VENTURINI Stefanu.

Avaient donné pouvoir :
BENEDETTI Patrick à GOFFI Karina, BRACCONI Aurélia à PAOLI Jean-François, CASTELLI Jean-François à DELOVO COSIMA Sandra, CECCALDI Brigitte à GIOVANNI Auguste, CESARINI Léna à TROJANI Paul, HUGUET Christiane à MASSA Paule-Françoise, IENCO Michel à MARCAGGI Paul, LARRIEU Anne-Marie à NURY-VOLPI Nathalie, MICHELI Virginie à ORSINI Pierre, NEGRETTI Pierre à RUTILY Alexandre, OTTAVI Antoine à CROS Jessica, POGGI Joëlle à VENTURINI Stefanu, SIMONI PIACENTINI Céline à NICOLAI Don François, VOILLEMIER Simone à DOMINICI Jean.

Membre associé présent :
ZUCCARELLI Charles

OBJET :
ELECTION au poste de PRESIDENT de la CCI DE CORSE

Vu le courrier daté du 23 décembre 2019, par lequel M. Don François NICOLAI informe Madame la Préfète de Corse et les Membres élus de la CCI de Corse de sa décision de démissionner de ses fonctions de Président de la CCI de Corse ;

Vu l'article R.711-49 du Code de Commerce modifié par le Décret n°2019-1317 du 9 décembre 2019 relatif au remplacement de tout membre du Bureau dont le siège est devenu vacant entre deux renouvellements ;

Vu l'article R.711-48 du Code de Commerce modifié par le Décret n°2019-1317 du 9 décembre 2019 fixant les conditions et règles de composition du Bureau d'une CCI de Région ;

.../...

Vu l'article 2.2.4 « *Intérim du Président et démission* » du Règlement Intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse et particulièrement son alinéa 3, prévoyant que « Si la lettre de démission est dépourvue de date d'effet, celle-ci devient effective à la date de l'assemblée générale qui pourvoit au remplacement du président au plus tard dans les deux mois de la date d'envoi » ;

Vu l'article 2.4.2 : « *Election des Membres du Bureau* » du Règlement Intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse ;

Vu la candidature de M. Jean Dominici (Catégorie S) au poste de Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse ;

Vu qu'aucune autre candidature n'est formulée ;

Il est procédé au vote, au décompte, puis au dépouillement.

A l'issue du dépouillement :

- ***Présents ou représentés*** ***: 30***
- ***Votants*** ***: 30***
- ***Blancs ou nuls*** ***: 0***
- ***Suffrages exprimés*** ***: M. Jean DOMINICI a obtenu 30 voix***

M. Jean DOMINICI est donc déclaré élu aux fonctions de Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse.

Bastia, le 13 janvier 2020

Le Président,

Jean DOMINICI